



CET AVIS DÉCRIT LA MANIÈRE DONT LES INFORMATIONS DE SANTÉ VOUS CONCERNANT PEUVENT ÊTRE UTILISÉES

ET DIVULGUÉ ET COMMENT VOUS POUVEZ ACCÉDER À CES INFORMATIONS. S'IL VOUS PLAÎT EXAMINEZ-LE ATTENTIVEMENT.

Vos renseignements médicaux sont personnels, et le Système général de santé de Terrebonne (Terrebonne General) s'engage à garder ces renseignements confidentiels. Le présent avis s'applique à tous les dossiers de soins ou de services créés ou obtenus en lien avec les soins médicaux qui vous sont fournis à l'Hôpital général de Terrebonne. L'Hôpital général de Terrebonne comprend l'hôpital, les cliniques et les fournisseurs de cliniques hospitalières affiliées, y compris le Physicians Medical Center et le Gulf Coast Surgical Center. Le présent avis décrit la manière dont nous utiliserons et divulguerons vos informations de santé pour le traitement, le paiement et les opérations de soins de santé, vos droits d'accès, de contrôle et de protection de vos informations de santé, et enfin, nos obligations concernant l'utilisation et la divulgation de vos informations médicales.

De plus, il peut y avoir des cas où Terrebonne General partagera vos dossiers de santé protégés avec les membres d'un arrangement de soins de santé organisé, comme le permettent les règlements HIPAA et si nécessaire pour effectuer des opérations de traitement, de paiement et de soins de santé. Ces membres comprennent les établissements de soins aux patients partenaires de l'Hôpital général de Terrebonne, comme le Système de santé Ochsner, ainsi que tout le personnel médical, les employés et les autres membres du personnel qui y travaillent. Si votre médecin personnel n'est pas affilié à l'Hôpital général de Terrebonne, il se peut que vous receviez un avis distinct sur les pratiques en matière de confidentialité de votre médecin en ce qui concerne les politiques de son propre cabinet.

Échanges d'informations sur la santé. L'Hôpital général de Terrebonne peut également choisir de participer à des réseaux d'information sur la santé sécurisés développés pour promouvoir la continuité des soins de santé. Vos informations de santé peuvent être incluses dans des réseaux sécurisés conformes à la loi HIPAA et accessibles uniquement par le personnel de santé impliqué dans la fourniture ou le paiement de vos services de santé. Vous avez le droit de refuser ces échanges. Si vous choisissez de vous désinscrire, vous serez exclu de tous les échanges auxquels Ochsner Health System et ses partenaires participent. Pour vous désinscrire des échanges d'informations sur la santé, veuillez contacter Ochsner Health en contactant le service de gouvernance des données d'Ochsner Health au 504-842-5309.

Obligations légales. Nous sommes tenus par la loi de nous assurer que : 1) les informations médicales qui vous identifient restent privées, 2) vous informons de nos obligations légales et



de nos pratiques en matière de confidentialité à l'égard de vos informations et 3) respectons les conditions de cet avis. Toute utilisation ou divulgation non décrite dans le présent avis ne sera faite qu'avec votre autorisation écrite. Vous pouvez révoquer votre autorisation à tout moment.

COMMENT TERREBONNE GÉNÉRALE PEUT UTILISER ET DIVULGUER VOS RENSEIGNEMENTS SUR LA SANTÉ

Les catégories suivantes décrivent les différentes façons dont Terrebonne Générale peut utiliser vos renseignements de santé au sein de l'organisation et la façon dont nous divulguerons vos renseignements de santé à des personnes à l'extérieur du système de santé. Les utilisations permises entreront dans l'une des catégories suivantes :

Traitement. Nous pouvons utiliser ou divulguer vos renseignements sur la santé dans le but de fournir un traitement ou des services. Il peut s'agir d'autres médecins, d'infirmières, de techniciens ou d'autres membres du personnel qui participent à vos soins. Par exemple, si votre médecin de soins primaires divulgue vos renseignements sur la santé à un autre médecin aux fins d'une consultation. Nous pouvons également partager des informations médicales avec des personnes à l'extérieur de l'établissement qui pourraient être impliquées dans vos soins, telles que des ordonnances ou des analyses de laboratoire. L'Hôpital général de Terrebonne peut également utiliser des technologies qui traitent vos renseignements de santé, y compris des outils d'aide à la décision clinique et des technologies dotées de capacités d'intelligence artificielle pour soutenir votre traitement et vos soins.

Paiement. Nous pouvons utiliser et/ou divulguer vos informations de santé dans le but de nous permettre, ainsi qu'à d'autres entités, d'obtenir le paiement des services de soins de santé qui vous sont fournis. Par exemple, nous pouvons informer votre compagnie d'assurance maladie de votre diagnostic et de votre traitement afin d'aider l'assureur à traiter ou à autoriser notre demande de remboursement pour les services de santé qui vous sont fournis.

Opérations de santé. Nous pouvons utiliser et/ou divulguer vos informations aux fins de nos opérations et fonctions quotidiennes. Nous pouvons également divulguer vos informations à une autre entité couverte pour lui permettre d'exécuter ses fonctions quotidiennes, mais uniquement dans la mesure où nous avons tous les deux une relation avec vous. Par exemple, nous pouvons compiler vos informations de santé, ainsi que celles d'autres patients, pour mesurer et garantir la qualité de nos opérations de soins de santé, le rendement du personnel ou l'accréditation de l'hôpital.



Informations anonymisées. Terrebonne Générale ou ses partenaires autorisés peuvent supprimer de vos renseignements médicaux les renseignements qui vous ont permis de vous identifier et partager des renseignements anonymisés avec d'autres personnes qui pourraient les utiliser pour étudier les soins de santé et leur prestation, entre autres raisons. Les informations anonymisées peuvent également être utilisées avec l'intelligence artificielle pour développer des modèles et des algorithmes. Les personnes autorisées, qui reçoivent ces données, s'engagent à prendre des mesures raisonnables pour protéger la confidentialité de ces informations médicales.

Partenaires commerciaux. Notre organisation peut utiliser et divulguer vos informations médicales à des partenaires commerciaux qui fournissent des services en notre nom. Le partenaire commercial doit s'engager par écrit à protéger la confidentialité des informations. Par exemple, nous pouvons partager vos informations de santé avec une entreprise qui facture les services que nous fournissons à l'aide de la technologie et éventuellement des capacités d'intelligence artificielle et de la formation.

Rappels de rendez-vous/alternatives de traitement. Nous pouvons utiliser ou divulguer vos informations médicales pour vous contacter au sujet de rappels de rendez-vous impliquant un traitement ou des soins. Nous pouvons également vous informer ou vous recommander des options de traitement ou des alternatives susceptibles de vous intéresser.

Avantages et services liés à la santé. Terrebonne Générale peut utiliser et divulguer vos renseignements médicaux pour vous informer sur d'autres avantages ou services liés à la santé qui pourraient vous intéresser.

Activités de collecte de fonds. Nous pouvons utiliser ou divulguer vos informations à notre Fondation et ils peuvent vous contacter dans le cadre de nos efforts de collecte de fonds pour cette organisation. Vous pouvez choisir de ne pas recevoir de communications de collecte de fonds en communiquant avec notre coordonnatrice de la Fondation au 985-873-4603 ou par courriel au foundation@tghealthsystem.com.

Téléphonique. L'Hôpital général de Terrebonne peut tenir un répertoire des patients pendant votre séjour à l'hôpital. Ces informations limitées peuvent inclure votre nom et votre emplacement dans l'établissement, votre état général et votre désignation, le cas échéant. À l'exception de votre religion, nous pouvons divulguer ces informations à toute personne qui vous demande votre nom. Nous pouvons divulguer toutes les informations de l'annuaire aux membres du clergé. Si vous ne souhaitez pas que vos renseignements figurent dans le répertoire, veuillez en informer le représentant de l'accès des patients pour qu'il se désinscrive.

Activités de surveillance de la santé. Terrebonne General peut divulguer vos renseignements médicaux à un organisme de surveillance de la santé, y compris le ministère de la Santé et des Services sociaux des États-Unis, pour des activités autorisées par la loi. Ces activités comprennent des audits et des enquêtes visant à surveiller le système de prestation des soins de santé et le respect des droits des patients.

Recherche. Nous pouvons utiliser ou partager vos informations médicales dans le cadre de certaines activités de recherche après avoir passé par un processus d’approbation spécial pour cette recherche.

Santé et sécurité publiques. Nous pouvons utiliser et divulguer vos renseignements médicaux pour prévenir une menace grave pour votre santé et votre sécurité ou pour la santé et la sécurité du public. Toute divulgation ne serait faite qu’à une personne capable de prévenir la menace.

Application de la loi. Nous pouvons divulguer des informations médicales vous concernant lorsque la loi fédérale, étatique ou locale l’exige. Les types de raisons de divulgation peuvent inclure :

- Poursuites et litiges, y compris les ordonnances des tribunaux, les citations à comparaître ou les mandats
- Coroners, médecins légistes ou directeurs de funérailles
- Indemnisation des travailleurs, comme le permet la loi
- Fonctions gouvernementales – Sécurité nationale ou renseignement, services de protection, etc.
- Mauvais traitements ou négligence
- Don d’organes et de tissus
- Militaires et anciens combattants
- Établissements correctionnels responsables de vos soins

Famille et amis. Nous pouvons divulguer à vos parents ou à vos amis proches tout renseignement sur la santé qui est directement lié à la participation de cette personne à la prestation ou au paiement de vos soins. Nous pouvons également utiliser et divulguer vos renseignements sur la santé dans le but de localiser et d’informer vos parents ou amis proches de votre emplacement et de votre état général. S’il s’agit d’une urgence ou si vous n’êtes pas en mesure de communiquer, nous pouvons tout de même donner certains renseignements à une personne qui peut vous aider à prendre soin de vous.

Divulgations incidentes. Vos informations peuvent être utilisées ou divulguées dans le cadre d’une utilisation ou d’une divulgation autorisée. Par exemple, une divulgation incidente consiste à vous appeler dans une salle d’attente pour un rendez-vous où d’autres personnes



dans la salle d'attente peuvent entendre votre nom appelé. Nous ferons des efforts raisonnables pour limiter ces utilisations et divulgations accessoires de vos informations de santé protégées.

Situations particulières

Catégories spéciales d'informations. Dans certaines circonstances, vos informations médicales peuvent être restreintes d'une manière qui limite certaines des utilisations et divulgations décrites dans le présent avis. Par exemple, il existe des restrictions spéciales sur l'utilisation ou la divulgation de certaines catégories de renseignements, comme les tests de dépistage du VIH, le traitement des troubles mentaux ou les renseignements sur le traitement lié à l'alcoolisme ou à la toxicomanie.

Secours en cas de catastrophe. Nous pouvons partager vos informations médicales vous concernant avec une organisation qui aide à un effet de secours en cas de catastrophe afin d'informer votre famille de votre état, de votre état et de votre emplacement.

SITUATIONS NÉCESSITANT VOTRE AUTORISATION ÉCRITE

L'Hôpital général de Terrebonne exige votre autorisation écrite pour ce qui suit :

- ❖ **Divulgence des notes de psychothérapie.** La divulgation des notes de psychothérapie se fera conformément à la loi de l'État de Louisiane. Dans la plupart des cas, cela nécessitera une autorisation signée par vous.
- ❖ **Vente de PHI.** L'Hôpital général de Terrebonne ne vend pas de renseignements médicaux protégés.
- ❖ **Marketing.** L'Hôpital général de Terrebonne peut vous demander de signer une autorisation d'utilisation ou de divulgation de renseignements de santé protégés dans le cadre d'un effort de marketing. L'autorisation indiquera si l'Hôpital général de Terrebonne reçoit une rémunération financière directe ou indirecte pour la mise en marché. L'autorisation n'est pas nécessaire pour les communications en face à face concernant un produit ou un service et/ou les communications faites :
 - Décrire les produits ou services liés à la santé qui sont fournis par l'Hôpital général de Terrebonne ;
 - Pour votre traitement ; ou
 - Pour la gestion de cas ou la coordination des soins, ou pour diriger ou recommander des traitements, des thérapies, des prestataires ou des milieux de soins alternatifs.

VOS DROITS EN MATIÈRE D'INFORMATIONS MÉDICALES

Restrictions de demande. Vous avez le droit de demander des restrictions ou des limitations sur l'utilisation et la divulgation de vos informations de santé à des fins de traitement, de paiement ou d'opérations de santé ou à des fins de notification. Nous ne sommes pas tenus d'accepter votre demande. Si nous acceptons une restriction, nous la respecterons, sauf si vous avez besoin d'un traitement d'urgence et que les informations de restriction sont nécessaires pour fournir ce traitement d'urgence. Pour demander une restriction, veuillez en faire la demande par écrit au Service de la gestion de l'information et de la communication au 985-873-4079 ou à l'agent de la protection de la vie privée au 985-873-3539.

Demander des communications confidentielles. Vous avez le droit de recevoir des communications confidentielles concernant vos propres renseignements sur la santé par d'autres moyens ou à d'autres endroits. Cela signifie que vous pouvez, par exemple, indiquer que nous ne vous contactons que par e-mail, ou au travail plutôt qu'à la maison. Pour demander des communications par d'autres moyens ou à d'autres endroits, vous devez soumettre une demande écrite au département HIM au 985-873-4079. Toutes les demandes raisonnables seront accordées. Nous ne vous demanderons pas la raison de la demande. L'Hôpital général de Terrebonne répondra à toutes les demandes raisonnables.

Inspectez et copiez les informations de santé. Vous avez le droit d'inspecter et de copier toute information sur votre santé vous concernant, à l'exception des notes de psychothérapie, des informations compilées en prévision ou pour utilisation dans des procédures civiles, pénales ou administratives, ou de certaines informations régies par la Loi sur l'amélioration des laboratoires cliniques. Pour obtenir l'accès à vos dossiers ou pour en recevoir une copie, vous devez en faire la demande par écrit à la personne-ressource indiquée à la dernière page du présent avis. Si vous demandez des copies, nous vous facturerons nos frais habituels pour la copie et l'envoi par la poste des renseignements demandés.

L'accès peut être refusé dans certaines circonstances limitées. Par exemple, l'accès peut être refusé si vous êtes détenu dans un établissement correctionnel ou si vous participez à un programme de recherche qui est toujours en cours. Si l'accès à des renseignements médicaux vous est refusé, vous pouvez demander que le refus soit réexaminé. Un autre professionnel de la santé qui n'est pas responsable du refus examinera votre demande. Nous nous conformerons aux résultats de cet examen. De plus, l'accès peut être refusé si (a) l'accès aux renseignements en question est raisonnablement susceptible de mettre en danger votre vie et votre sécurité physique ou celle de toute autre personne, (b) les renseignements font référence à une autre personne et votre accès serait raisonnablement susceptible de causer un préjudice à cette personne, ou (c) vous êtes le représentant personnel d'une autre personne et un professionnel de la santé agréé détermine que votre accès aux renseignements entraînerait des effets préjudice causé au patient ou à une autre personne. Si l'accès est refusé pour ces raisons, vous avez le droit de faire réviser la décision par un

professionnel de la santé qui n'a pas participé à la décision initiale. Si l'accès est finalement refusé, les raisons de ce refus vous seront fournies par écrit.

Demander une modification. Vous pouvez demander que vos renseignements médicaux soient modifiés si vous estimez qu'ils sont inexacts ou incomplets. Cette demande doit être faite par écrit et fournir la raison qui appuie votre demande. Votre demande peut être refusée si les informations en question n'ont pas été créées par nous, ne font pas partie de nos dossiers, ne sont pas du type d'informations qui seraient à votre disposition pour inspection ou copie (par exemple, des notes de psychothérapie), ou sont inexacts et incomplètes. Tout refus expliquera la raison du refus. Si votre demande de modification de vos renseignements sur la santé est refusée, vous pouvez soumettre une déclaration écrite indiquant votre désaccord avec le refus, que nous conserverons dans nos dossiers. **Les demandes de modification des informations de santé doivent être soumises par écrit au département HIM au 985-873-4079.**

Comptabilisation des divulgations. Vous avez le droit d'obtenir un compte rendu de toute divulgation de vos renseignements sur la santé au cours de la période de six ans précédant la date de votre demande. Pour demander cette liste ou la comptabilisation des divulgations, vous devez soumettre votre demande par écrit au Service de gestion de l'information de l'Hôpital général de Terrebonne. Votre demande doit indiquer la forme sous laquelle vous souhaitez que la liste soit établie (exemple : papier ou électronique). Toutefois, les divulgations suivantes ne seront pas prises en compte :

- a. les divulgations faites dans le but d'effectuer des opérations de traitement, de paiement ou de soins de santé,
- b. les divulgations faites à vous ou à votre représentant personnel,
- c. Parties que vous autorisez à recevoir vos informations médicales
- d. Utilisation et divulgations autorisées par la loi, comme indiqué ci-dessus
- e. Les personnes qui demandent vos informations par le biais de l'annuaire de l'hôpital

Notification d'une violation d'informations de santé protégées non sécurisées. Dans certaines circonstances, vous avez le droit de recevoir ou de recevoir des notifications de violation de vos informations de santé protégées non sécurisées.

Droit d'être informé d'une violation d'informations de santé protégées non sécurisées. Dans certaines circonstances, vous avez le droit de recevoir des notifications de violation de vos informations de santé protégées non sécurisées, ou vous le recevrait.

Copie papier du présent avis. Vous avez le droit d'obtenir une copie papier de cet avis sur demande. Pour obtenir une copie papier de cette demande, contactez notre représentant de



l'accès des patients au 985-873-4019. Vous pouvez également consulter cet avis sur notre site Web à [l'adresse www.tghealthsystem.com](http://www.tghealthsystem.com).

MODIFICATIONS APPORTÉES À CET AVIS

Nous nous réservons le droit de modifier les termes de cet avis et de rendre ces modifications applicables à toutes les informations de santé que nous conservons. L'avis modifié s'appliquera aux informations que nous possédons déjà à votre sujet ainsi qu'à toute information que nous recevrons à l'avenir. Toute modification apportée à cet avis sera publiée sur notre site Web (le cas échéant) et dans nos installations, et sera disponible auprès de nous sur demande.

PLAINTES ET COMMENTAIRES

Si vous estimez que vos droits à la vie privée ont été violés, vous pouvez communiquer avec l'agent général de la protection de la vie privée et de la conformité de Terrebonne et/ou le secrétaire du ministère fédéral de la Santé et des Services sociaux. Pour déposer un grief auprès de nous, veuillez déposer un avis écrit auprès de la personne-ressource indiquée ci-dessous. Ce contact vous fournira également de plus amples informations sur nos politiques de confidentialité sur demande. Aucune mesure ne sera prise contre vous pour avoir déposé une plainte.

PERSONNE-RESSOURCE DÉSIGNÉE

Responsable de la protection de la vie privée ou responsable de la conformité
8166, rue Main / C.P. 6037
Houma, Louisiane 70361-6037
Téléphone : (985) 873-3539

Terrebonne General se conforme aux lois fédérales applicables en matière de droits civils et ne fait aucune discrimination fondée sur la race, la couleur, l'origine nationale, l'âge, le handicap ou le sexe.

Date d'entrée en vigueur : 14 mars 2025.

ATTENTION : Des services de traduction de ce document sont à votre disposition, gratuitement.

Spanish ATENCION : Los servicios de traducción lingüística para este documento están a su disposición gratuitamente.

Français ATTENTION : les services de traduction linguistique pour ce document sont à votre disposition gratuitement.

Vietnamien Chú ý : Dịch vụ dịch thuật bằng ngôn ngữ cho tài liệu này có sẵn cho bạn, miễn phí.

Chinese注意 : 本档的语言翻译服务可免费为您提供。

Arabic مجاناً لك متاحة الوثيقة لهذه اللغوية الترجمة خدمات :تنبيه

Tagalog Pansin: Wika pagsasalin serbisyo para sa mga dokumento na ito ay magagamit sa iyo, nang walang bayad.

Korean 주의 :이 문서의 언어 번역 서비스는 무료로 사용할 수 있습니다.

Portugese ATENÇÃO: Serviços de tradução para este documento estão disponíveis para você, gratuitamente.

Laotian ຄວນລະວັງ: ການບໍລິການການແປພາສາພາສາສໍາລັບເອກະສານນີ້ແມ່ນມີໃຫ້ທ່ານ, ການຟຣີ.

Japanese 注意 : 言語支援サービスは無料をご利用いただけます。

Urdu ہیں دستیاب لئے کے آپ، مفت کی چارج، خدمات کی مدد کی زبان :توجه

German ACHTUNG: Sprachdienste für dieses Dokument stehen Ihnen kostenlos zur Verfügung.

Persian باشد می رایگان، شما دسترس در سند این برای زبان ترجمه خدمات :توجه

Russian ВНИМАНИЕ: Услуги по переводу на английский язык доступны для вас бесплатно.

Thai ความสนใจ: บริการแปลภาษาสำหรับเอกสารฉบับนี้พร้อมให้บริการฟรีไม่เสียค่าใช้จ่าย